

U



E

Emploi

n grand nombre de contrats aidés

En 2010, plus de 27 000 contrats aidés ont été signés, soit une augmentation de 16,3 % par rapport à 2009 (*tableau 1*). Le secteur non marchand bénéficie essentiellement de cette hausse. Ainsi le nombre de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) a progressé de 20,5 % et celui des contrats uniques d'insertion (CUI) non marchands de 13,6 %. Comme en 2009, 87 % des contrats aidés ont été signés dans le secteur non marchand.

Les CAE sont principalement recrutés par des collectivités territoriales (45 % des contrats). Cependant depuis deux ans leur poids diminue au profit des associations et des fondations qui ont recruté, en 2010, 22 % des CAE. La part des recrutements des établissements publics d'enseignement s'accroît également, de deux points sur l'année, et s'élève à 12 %.

En revanche, les établissements publics (enseignements et autres) reculent cette année pour les CUI non marchands : 25 % des contrats en 2010 après 35 % en 2009.

Les associations et fondations ont bénéficié de ce recul : 44 % des contrats contre 30 % en 2009.

Dans le secteur marchand, plus de neuf contrats aidés sur dix sont recrutés par des entreprises. Le nombre de CUI marchands diminue pour la deuxième année consécutive, de 0,6 %, du fait d'une conjoncture économique encore difficile. Le secteur des services mobilise la moitié des CUI marchands dans les entreprises. Quant aux recrutements dans le secteur de la construction, ils sont de nouveau en recul cette année : 9,8 % des contrats, après 11,8 % en 2009.

Les bénéficiaires d'un contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) exercent en premier lieu dans les services (41,1 %), puis dans le commerce (34,5 %). Contrairement aux CUI marchands, le secteur de la construction a plus recouru à ces contrats que l'année passée : 9,2 % en 2010 contre 7,4 % en 2009). ■

Pascale FAUVET

Direction des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi (Dietcte)

■ Tableau 1

Les contrats aidés à la hausse en 2010 (+ 16 %)

Entrées totales dans l'année (y compris renouvellements)	2009	2010	Variation 2010/2009 en %
Secteur marchand	3 103	3 205	3,3
Contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM)	997	1 112	11,5
Contrat unique d'insertion (CUI)	2 106	2 093	- 0,6
Secteur non marchand	20 316	24 028	18,3
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	13 632	16 432	20,5
Contrat unique d'insertion (CUI)	6 684	7 596	13,6
Ensemble	23 419	27 233	16,3

Source : ASP, traitement SESE

CAE : Contrat d'accompagnement dans l'emploi. CDD de 6 à 24 mois, dans le secteur non marchand.

CUI : Contrat unique d'insertion. Il s'adresse aux bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH) et remplace depuis 2008 le contrat d'insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA) dans le secteur marchand et le contrat d'avenir dans le secteur non marchand.

CAE-DOM : Contrat d'accès à l'emploi. CDD de 12 à 24 mois, dans le secteur marchand. Il s'adresse aux chômeurs de longue durée, aux bénéficiaires du RMI ou de l'ASS, aux personnes handicapées et aux jeunes en difficulté d'insertion.